

Consultations auprès du public et des groupes autochtones sur le projet de Règlement sur les animaux sauvages des parcs nationaux du Canada

Fiche de commentaires

Vous êtes libre de répondre à toutes les questions ou seulement à certaines d'entre elles. La date limite pour faire parvenir la fiche de commentaires remplie à Parcs Canada est le **31 décembre 2011.**

QUESTIONS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définition d'animal sauvage

La définition d'*animal sauvage* proposée dans le projet de Règlement (article 1) est-elle claire?

- Oui/Non/Incertain
- Comment pourriez-vous améliorer la définition?

Interdictions

Les interdictions présentées dans le projet de Règlement offrent-elles une protection suffisante aux animaux sauvages (article 3)?

- Oui/Non/Incertain
- Quelles autres interdictions aimeriez-vous suggérer?

Armes et pièges

Êtes-vous d'accord avec les dispositions concernant les armes et les pièges dans le projet de Règlement (article 4)?

- Oui/Non/Incertain
- Veuillez commenter votre réponse.

DISPOSITIONS CONCERNANT L'UTILISATION DES ARMES À FEU POUR SE PROTÉGER

Catégories d'utilisateurs des parcs

Êtes-vous d'accord avec les catégories d'utilisateurs des parcs (articles 7 et 9) qui pourraient être autorisés à porter et utiliser une arme à feu à des fins de protection?

- Oui/Non/Incertain
- Veuillez commenter votre réponse.

Sécurité des visiteurs

Croyez-vous qu'en permettant à certaines catégories d'utilisateurs des parcs (articles 7 et 9) de porter et d'utiliser une arme à feu pour leur protection personnelle et celle d'autrui les visiteurs des parcs seront adéquatement protégés des ours?

- Oui/Non/Incertain
- Veuillez commenter votre réponse.

Critères d'obtention d'un permis d'armes à feu de Parcs Canada

Êtes-vous d'accord avec les critères d'obtention d'un permis d'armes à feu de Parcs Canada contenus aux alinéas 13(a) à (c) du projet de Règlement?

- Oui/Non/Incertain
- Quels changements apporteriez-vous aux critères d'obtention d'un permis d'armes à feu de Parcs Canada?

Conditions d'obtention d'un permis d'armes à feu de Parcs Canada

Êtes-vous d'accord avec les conditions d'obtention d'un permis d'armes à feu de Parcs Canada présentées aux alinéas 13(d) et (e) du projet de Règlement?

- Oui/Non/Incertain
- Veuillez commenter votre réponse.

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

En fonction des renseignements que vous avez lus :

- Vous comprenez clairement les dispositions du projet du *Règlement sur les animaux sauvages des parcs nationaux du Canada*. Oui/Non
- Vous disposez de renseignements suffisants pour vous faire une opinion du projet de Règlement. Oui/Non

Comment avez-vous entendu parler de cette fiche de commentaires?

- Site Web de Parcs Canada
- Centre d'accueil
- Employés de Parcs Canada
- Lettre reçue par la poste
- Courriel
- Bouche à oreille
- Médias
- Autre

Renseignements personnels (facultatif)

Code postal :

Auquel des groupes suivants appartenez-vous?

- Grand public
- Autochtone ou groupe autochtone
- Chercheur ou université
- Comité de gestion partagée
- Conseil de gestion des ressources fauniques
- Exploitant d'une entreprise touristique
- Organisation de chasseurs et de trappeurs
- Entreprise
- Organisation non gouvernementale
- Gouvernement fédéral
- Gouvernement provincial
- Gouvernement territorial
- Administration municipale
- Autre (veuillez préciser) :

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, les renseignements fournis demeureront confidentiels. Si vous avez des questions concernant la fiche de commentaires ou l'information recueillie, veuillez communiquer avec nous par courriel : consultations.animaux-animals@pc.gc.ca ou par téléphone 1-888-773-8888

Nous vous remercions de nous avoir fait part de vos commentaires et de vos suggestions sur le projet de *Règlement sur les animaux sauvages des parcs nationaux du Canada*.